VILLE DE SAINT-QUENTIN

———

OBJET

CONSEIL MUNICIPAL - Ouvertures dérogatoires des commerces 2021.

-=-

Rapporteur : Mme le Maire

Date de convocation : 22/09/2020

Date d'affichage : 05/10/2020

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Quorum :23

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers votant : 45

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

———

Séance du 28 SEPTEMBRE 2020 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, Mme Colette BLERIOT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, M. Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CARAMELLE, M. Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

———

La loi du 7 août 2015 (dite loi NOTRE) a sensiblement modifié le régime des ouvertures dérogatoires du dimanche et prévoit que ce sont désormais 12 dimanches, par secteur d'activité, qui peuvent être accordés pour 2021 à titre dérogatoire, à condition que le nombre et la liste en soit arrêtés avant le 31 décembre 2020, conformément au nouvel article
L 3132-26 du Code du Travail.

Les nouvelles dispositions prévoient également une consultation du Conseil Municipal et de l'établissement public compétent en matière économique auquel la commune adhère.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à permettre l'ouverture des commerces de détails situés sur le territoire communal pour l'année 2021 selon la liste suivante :

Pour les commerces de détail non alimentaires (et alimentaires en ouverture sur la journée) :

10 et 17 janvier
11 avril
27 juin

4 juillet
5 septembre
21 et 28 novembre
5, 12, 19 et 26 décembre

Pour les concessionnaires automobiles :

10 et 17 janvier
7 et 14 mars
4 et 18 avril
16 mai
6, 13 et 27 juin
12 septembre
10 octobre

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le principe d'ouvertures dérogatoires le dimanche ;

2°) autoriser Madame le Maire à effectuer toutes formalités en résultant, pour l'année 2021 selon la liste détaillée au présent rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 41 voix pour et 4 voix contre adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Pour extrait conforme,

MAIRIE DE ST-QUENTIN (Aisne)

Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20200928-50900-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 5 octobre 2020
Publication : 5 octobre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation